

GYMLET

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
1 Avenue du Général de Gaulle, Tour Pb5, 92800 - Puteaux
808 154 595 R.C.S. Nanterre
(La « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-et-un juin ,
A 10 heures,

La société **GYMSPA**, société par actions simplifiée au capital social de 321 936,74 euros, ayant son siège social sis 1 Avenue du Général de Gaulle, Tour Pb5, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 450 091 350 RCS Nanterre, associée unique (ci-après l'« **Associé Unique** »), de la Société GYMLET, représentée par Monsieur Gaëtan DUBUISSON, en vertu d'un pouvoir, rappelle qu'en sa qualité d'associé unique de la Société il a décidé de prendre les décisions suivantes :

1. Approbation des comptes et des opérations établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Distribution des dividendes au cours des trois exercices précédents ;
4. Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
5. Non-établissement du rapport de gestion du Président ;
6. Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
7. Quitus au Président ;
8. Point sur le mandat du Commissaire aux Comptes ;
9. Rémunération du Président ;
10. Pouvoir pour les formalités.

La Société DELOITTE, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, est absent et excusé.

La société GYMSPA, Associé Unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

En conséquence, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes et des opérations établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, connaissance prise des comptes sociaux établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice net de 509 281 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice écoulé se soldent par un bénéfice net de 509 281 euros, décide d'affecter intégralement comme suit :

- « Report à nouveau » antérieur : 2 780 831 euros
- Résultat de l'exercice : 509 281 euros
- Affectation au compte « Report à nouveau » : 509 281 euros

A l'issue de cette affectation, le solde du compte « Report à Nouveau » de la Société s'élèvera à la somme de 3 290 112 euros.

TROISIEME DECISION

Distribution des dividendes au cours des trois exercices précédents

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate les distributions des dividendes suivantes au cours des trois exercices précédents, ainsi que le montant des revenus éligibles à l'abattement de 40 % :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2020	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2021	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2022	Néant	Néant	Néant

QUATRIEME DECISION

Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'Associé Unique constate que, conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des impôts, les charges fiscalement non déductibles, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se composent de :

- Autres charges et dépenses somptuaires : NEANT
- Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles : NEANT

CINQUIEME DECISION

Non-établissement du rapport de gestion du Président

L'Associé Unique, prenant acte des nouvelles dispositions de l'article L.232-1 IV du Code de commerce selon lequel « *Sont dispensées de l'obligation d'établir un rapport de gestion les sociétés commerciales qui sont des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16* », constatant que la Société remplit les conditions visées aux articles L.123-16 et D.123-200 du Code de commerce, et nonobstant les dispositions statutaires, confirme et approuve en tant que de besoin, avoir dispensé le Président de son obligation d'établir un rapport de gestion au titre de l'exercice écoulé.

SIXIEME DECISION

Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique prend acte que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce suivantes se sont poursuivies ou ont été conclues au cours de l'exercice et les approuve et ratifie en tant que de besoin :

- **Convention d'intégration fiscale, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2018.**
Modalités : Constitution par la société GYMSPA d'un groupe d'intégration fiscale conformément à l'article 223 A du Code général des impôts.
- **Convention de gestion de trésorerie, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021.**
Modalités : Mise à disposition mutuelle, des excédents de trésorerie sous forme d'avances en compte courant rémunérées en fonction des besoins et des disponibilités de chacune d'entre elles. Donne le statut de société centralisatrice à la société GYMSPA en recevant mandat de gérer les excédents de Trésorerie.
- **Convention de management fees, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021.**
Modalités : FITNESS PARK DEVELOPMENT apporte aux sociétés GYMLET, SIRLEN, FITNESS PARK SUCCURSALES, FITNESS PARK SUD-OUEST, FITNESS PARK SUD-EST, FITNESS PARK IDF, MFL, NFP FORME, ACTIV FITNESS 77, FITLANE et FITNESS HOLDING, diverses prestations en matières informatiques et maintenances ainsi qu'en matière de communication. En contrepartie, ces sociétés rémunèrent FITNESS PARK DEVELOPMENT pour ses prestations.

- **Convention de licence de marque, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021.**
Modalités : FITNESS PARK DEVELOPMENT concède la licence d'exploitation de la marque « FITNESS PARK » aux sociétés GYMSPA, SIRLEN, GYMLET, FITNESS PARK SUCCURSALES, FITNESS PARK SUD-OUEST, FITNESS PARK SUD-EST, FITNESS PARK IDF, MFL, NFP FORME, ACTIV FITNESS 77, FITLANE et FITNESS HOLDING, ce qui permet l'exploitation de la marque dans le cadre de l'exploitation de clubs de remise de forme et de vente d'articles de sport ainsi que de produits esthétiques et diététiques, et ce en contrepartie d'une redevance de licence de 3% du chiffre d'affaire hors taxe généré par les licenciés.

SEPTIEME DECISION
Quitus au Président

L'associé Unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

HUITIEME DECISION
Point sur le mandat du Commissaire aux Comptes

L'Associé Unique, constate que le commissaire aux comptes de la Société a été nommé lors des décisions de l'Associé Unique de la Société du 8 juin 2023 pour une période de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

NEUVIEME DECISION
Rémunération du Président

L'Associé Unique décide de ratifier la rémunération du Président de la Société à un montant de deux cent cinq mille (205.000) euros HT concernant l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

DIXIEME DECISION
Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

DocuSigned by:

FF28290C54B241B...

Société GYMSPA
Associé Unique
Représentée par Gaëtan DUBUISSON

Comptes annuels 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SASU GYMLET

1 avenue DU GENERAL DE GAULLE

92800 PUTEAUX

Siret : 80815459500017

certifiés conformes par
le Président

DocuSigned by:
Gaëtan Dubruission
FF28290C54B241B...

Coffra group

Société Pluri-professionnelle d'Exercice des professions d'Avocats,
d'Experts-Comptables et de Commissaires aux Comptes
par actions simplifiée
Siège social – 16 rue Auber – 75009 Paris

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	2
Comptes annuels	
Bilan et compte de résultat	4
<i>Bilan actif</i>	5
<i>Bilan passif</i>	6
<i>Compte de résultat</i>	7
<i>Compte de résultat (suite)</i>	8
Annexe	10
<i>Règles et méthodes comptables</i>	11
<i>Notes sur le bilan</i>	13
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	20
<i>Autres informations</i>	22

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU GYMLET relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-après se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	5 383 186
Chiffre d'affaires	3 299 350
Résultat net comptable (Bénéfice)	509 281

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 09/04/2024

Apolline Arkwright
Expert Comptable

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	47 483	47 483		306
Fonds commercial	106 120		106 120	106 120
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 253 477	753 641	499 836	599 478
Installations techniques, matériel et outillage industriels	430 405	229 182	201 223	75 698
Autres immobilisations corporelles	671 748	319 169	352 578	321 501
Immobilisations corporelles en cours	2 575 869		2 575 869	320 469
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	294 595		294 595	278 413
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 379 696	1 349 474	4 030 222	1 701 985
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	26 265	563	25 701	25 574
Avances et acomptes versés sur commandes	4 185		4 185	
Créances				
Clients et comptes rattachés	23 931		23 931	1 175
Autres créances	600 385	36 036	564 349	2 136 220
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	471 069		471 069	602 275
Charges constatées d'avance	263 728		263 728	245 955
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 389 564	36 599	1 352 964	3 011 199
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 769 260	1 386 074	5 383 186	4 713 184

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 780 831	2 557 391
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	509 281	223 440
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 312 112	2 802 831
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 000	
Emprunts et dettes financières diverses	331 033	1 088 428
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	846 501	528 970
Dettes fiscales et sociales	61 376	101 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	748 673	24 260
Autres dettes	60 667	144 802
Produits constatés d'avance	19 823	22 246
TOTAL DETTES	2 071 074	1 910 353
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 383 186	4 713 184

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	121 517		121 517	106 602
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 165 553	12 280	3 177 833	2 688 934
Chiffre d'affaires net	3 287 070	12 280	3 299 350	2 795 536
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 333	14 667
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			82	18
Total produits d'exploitation (I)			3 306 765	2 810 221
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			75 405	55 402
Variations de stock			-128	-13 841
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes			1 259 635	1 214 411
Impôts, taxes et versements assimilés			54 478	27 066
Salaires et traitements			319 487	298 225
Charges sociales			122 254	126 848
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			182 379	182 071
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				563
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			105 879	91 291
Total charges d'exploitation (II)			2 119 389	1 982 036
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 187 376	828 185
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			107 948	37 481
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			107 948	37 481
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			55 728	15 438
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			55 728	15 438
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			52 220	22 043
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 239 596	850 228

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		263
Sur opérations en capital	-813	5 583
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	-813	5 846
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	559 741	551 931
Sur opérations en capital		6 223
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	559 741	558 154
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-560 553	-552 308
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	169 761	74 480
Total des produits (I+III+V+VII)	3 413 901	2 853 548
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 904 619	2 630 108
BENEFICE OU PERTE	509 281	223 440

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU GYMLET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 5 383 186 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 509 281 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

En outre, la société a choisi la présentation simplifiée des comptes annuels prévue à l'article L. 123-16 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 6 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	106 120			106 120
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 483			47 483
Immobilisations incorporelles	153 603			153 603
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 253 477			1 253 477
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	268 264	162 141		430 405
- Installations générales, agencements aménagements divers	405 265	71 654	4 781	472 137
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	189 590	10 020		199 610
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	320 469	2 255 400		2 575 869
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 437 065	2 499 215	4 781	4 931 498
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	278 413	16 182		294 595
Immobilisations financières	278 413	16 182		294 595
ACTIF IMMOBILISE	2 869 081	2 515 397	4 781	5 379 696

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 499 215	16 182	2 515 397
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 499 215	16 182	2 515 397
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		4 781		4 781
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		4 781		4 781

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	106 120
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Le poste fonds de commerce est constitué du fond de commerce suivant :
- Créteil Pompadour : 106 k€

Le cas échéant, si la valeur d'inventaire était inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation serait constituée à hauteur de cette différence.

La valeur d'inventaire d'un fonds de commerce correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise.
La valeur d'usage a été appréciée au vu d'un multiple d'EBITDA Moyen réalisé au 31/12/2022 par application d'un coefficient de 4
La valeur d'inventaire des fonds de commerce ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur historique au bilan ; le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur d'inventaire.

Le fonds de commerce du club de Gymlet n'a pas fait l'objet d'une dépréciation

Notes sur le bilan

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 2 255 400 euros

Les immobilisations en cours comportent essentiellement les travaux et agencements du club de Champigny.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 177	306		47 483
Immobilisations incorporelles	47 177	306		47 483
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	653 999	99 642		753 641
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	192 567	36 615		229 182
- Installations générales, agencements aménagements divers	97 746	38 949		136 695
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	175 607	6 867		182 474
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 119 919	182 073		1 301 992
ACTIF IMMOBILISE	1 167 096	182 379		1 349 474

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 182 640 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	294 595		294 595
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	23 931	23 931	
Autres	600 385	600 385	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	263 728	263 728	
Total	1 182 640	888 045	294 595
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont inclus dans les postes suivants de l'actif:

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	23 712
Autres créances	
Disponibilités	
Total	23 712

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	563			563
Créances et Valeurs mobilières	36 036			36 036
Total	36 599			36 599
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 563 euros.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 36 036 euros.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 20 000,00 euros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
GYMSPA 92800 PUTEAUX	100,00	20 000,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 071 074 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 000	3 000		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	846 501	846 501		
Dettes fiscales et sociales	61 376	61 376		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	748 673	748 673		
Autres dettes	391 700	391 700		
Produits constatés d'avance	19 823	19 823		
Total	2 071 074	2 071 074		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants du passif:

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	246 790
Dettes fiscales et sociales	33 498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	44 121
Total	324 409

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Montant	
Charges d'exploitation	263 728
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	263 728

Produits constatés d'avance

Montant	
Produits d'exploitation	19 823
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	19 823

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	107 948	37 481
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	107 948	37 481
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	55 728	15 438
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	55 728	15 438
Résultat financier	52 220	22 043

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	559 741	
Produits des cessions d'éléments d'actif		-813
TOTAL	559 741	-813

Le résultat exceptionnel est principalement composé des charges liées au club de Champigny qui est en cours d'ouverture.

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	1 239 596	169 761	1 069 835
+ Résultat exceptionnel	-560 553		-560 553
- Participations des salariés			
Résultat comptable	679 042	169 761	509 281
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SASU GYMLET est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GYMSPA, 1 avenue Général de Gaulle 92800 PUTEAUX.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 11 personnes dont 0,3 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	7	
Ouvriers		
Total	11	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SAS GYMSPA

Adresse du siège social :
1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE TOUR HYFIVE
92800 Puteaux

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	517
Engagements de crédit-bail mobilier	2 040
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 557
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 2 040 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 517 euros

GYMLET

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
1 Avenue du Général de Gaulle, Tour Pb5, 92800 - Puteaux
808 154 595 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE
EN DATE DU 21 JUIN 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

.../...

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

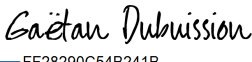
L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice écoulé se soldent par un bénéfice net de 509 281 euros, décide d'affecter intégralement comme suit :

- « Report à nouveau » antérieur : 2 780 831 euros
- Résultat de l'exercice : 509 281 euros
- Affectation au compte « Report à nouveau » : 509 281 euros

A l'issue de cette affectation, le solde du compte « Report à Nouveau » de la Société s'élèvera à la somme de 3 290 112 euros.

.../...

Extrait certifié conforme par :

DocuSigned by:

FF28290C54B241B...

**Le Président
GYMSPA**

Représentée par Gaëtan DUBUISSON

GYMLET

Société par actions simplifiée

1, Avenue du Général De Gaulle

Tour PB5

92800 PUTEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

GYMLET

Société par actions simplifiée

1, Avenue du Général De Gaulle

Tour PB5

92800 PUTEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société GYMLET

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GYMLET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 mai 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 Sébastien Pleyne

Sébastien PLEynet

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	47 483	47 483		306
Fonds commercial	106 120		106 120	106 120
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 253 477	753 641	499 836	599 478
Installations techniques, matériel et outillage industriels	430 405	229 182	201 223	75 698
Autres immobilisations corporelles	671 748	319 169	352 578	321 501
Immobilisations corporelles en cours	2 575 869		2 575 869	320 469
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	294 595		294 595	278 413
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 379 696	1 349 474	4 030 222	1 701 985
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	26 265	563	25 701	25 574
Avances et acomptes versés sur commandes	4 185		4 185	
Créances				
Clients et comptes rattachés	23 931		23 931	1 175
Autres créances	600 385	36 036	564 349	2 136 220
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	471 069		471 069	602 275
Charges constatées d'avance	263 728		263 728	245 955
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 389 564	36 599	1 352 964	3 011 199
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 769 260	1 386 074	5 383 186	4 713 184

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 780 831	2 557 391
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	509 281	223 440
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 312 112	2 802 831
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 000	
Emprunts et dettes financières diverses	331 033	1 088 428
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	846 501	528 970
Dettes fiscales et sociales	61 376	101 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	748 673	24 260
Autres dettes	60 667	144 802
Produits constatés d'avance	19 823	22 246
TOTAL DETTES	2 071 074	1 910 353
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 383 186	4 713 184

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	121 517		121 517	106 602
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 177 833		3 177 833	2 688 934
Chiffre d'affaires net	3 299 350		3 299 350	2 795 536
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 333	14 667
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			82	18
Total produits d'exploitation (I)			3 306 765	2 810 221
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			75 405	55 402
Variations de stock			-128	-13 841
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes			1 259 635	1 214 411
Impôts, taxes et versements assimilés			54 478	27 066
Salaires et traitements			319 487	298 225
Charges sociales			122 254	126 848
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			182 379	182 071
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				563
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			105 879	91 291
Total charges d'exploitation (II)			2 119 389	1 982 036
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 187 376	828 185
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			107 948	37 481
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			107 948	37 481
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			55 728	15 438
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			55 728	15 438
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			52 220	22 043
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 239 596	850 228

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		263
Sur opérations en capital	-813	5 583
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	-813	5 846
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	559 741	551 931
Sur opérations en capital		6 223
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	559 741	558 154
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-560 553	-552 308
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	169 761	74 480
Total des produits (I+III+V+VII)	3 413 901	2 853 548
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 904 619	2 630 108
BENEFICE OU PERTE	509 281	223 440

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU GYMLET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 5 383 186 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 509 281 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

En outre, la société a choisi la présentation simplifiée des comptes annuels prévue à l'article L. 123-16 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 6 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	106 120			106 120
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 483			47 483
Immobilisations incorporelles	153 603			153 603
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 253 477			1 253 477
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	268 264	162 141		430 405
- Installations générales, agencements aménagements divers	405 265	71 654	4 781	472 137
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	189 590	10 020		199 610
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	320 469	2 255 400		2 575 869
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 437 065	2 499 215	4 781	4 931 498
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	278 413	16 182		294 595
Immobilisations financières	278 413	16 182		294 595
ACTIF IMMOBILISE	2 869 081	2 515 397	4 781	5 379 696

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 499 215	16 182	2 515 397
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 499 215	16 182	2 515 397
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		4 781		4 781
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		4 781		4 781

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	106 120
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Le poste fonds de commerce est constitué du fond de commerce suivant :

- Créteil Pompadour : 106 k€

Le cas échéant, si la valeur d'inventaire était inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation serait constituée à hauteur de cette différence.

La valeur d'inventaire d'un fonds de commerce correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise.

La valeur d'usage a été appréciée au vu d'un multiple d'EBITDA Moyen réalisé au 31/12/2022 par application d'un coefficient de 4

La valeur d'inventaire des fonds de commerce ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur historique au bilan ; le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur d'inventaire.

Le fonds de commerce du club de Gymlet n'a pas fait l'objet d'une dépréciation

Notes sur le bilan

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 2 255 400 euros

Les immobilisations en cours comportent essentiellement les travaux et agencements du club de Champigny.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 177	306		47 483
Immobilisations incorporelles	47 177	306		47 483
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	653 999	99 642		753 641
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	192 567	36 615		229 182
- Installations générales, agencements aménagement divers	97 746	38 949		136 695
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	175 607	6 867		182 474
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 119 919	182 073		1 301 992
ACTIF IMMOBILISE	1 167 096	182 379		1 349 474

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 182 640 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	294 595		294 595
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	23 931	23 931	
Autres	600 385	600 385	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	263 728	263 728	
Total	1 182 640	888 045	294 595
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont inclus dans les postes suivants de l'actif:

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	23 712
Autres créances	
Disponibilités	
Total	23 712

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	563			563
Créances et Valeurs mobilières	36 036			36 036
Total	36 599			36 599
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 563 euros.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 36 036 euros.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 20 000,00 euros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
GYMSPA 92800 PUTEAUX	100,00	20 000,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 071 074 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 000	3 000		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	846 501	846 501		
Dettes fiscales et sociales	61 376	61 376		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	748 673	748 673		
Autres dettes	391 700	391 700		
Produits constatés d'avance	19 823	19 823		
Total	2 071 074	2 071 074		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants du passif:

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	246 790
Dettes fiscales et sociales	33 498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	44 121
Total	324 409

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Montant	
Charges d'exploitation	263 728
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	263 728

Produits constatés d'avance

Montant	
Produits d'exploitation	19 823
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	19 823

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	107 948	37 481
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	107 948	37 481
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	55 728	15 438
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	55 728	15 438
Résultat financier	52 220	22 043

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	559 741	
Produits des cessions d'éléments d'actif		-813
TOTAL	559 741	-813

Le résultat exceptionnel est principalement composé des charges liées au club de Champigny qui est en cours d'ouverture.

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	1 239 596	169 761	1 069 835
+ Résultat exceptionnel	-560 553		-560 553
- Participations des salariés			
Résultat comptable	679 042	169 761	509 281
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SASU GYMLET est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GYMSPA, 1 avenue Général de Gaulle 92800 PUTEAUX.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 11 personnes dont 0,3 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	7	
Ouvriers		
Total	11	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SAS GYMSPA

Adresse du siège social :

1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE TOUR HYFIVE
92800 Puteaux

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	517
Engagements de crédit-bail mobilier	2 040
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 557
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 2 040 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 517 euros